

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 25 mars 2022.

Présents :

Mesdames BARTHE Marie-Juliette, JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane, TOMANOVA Sylvie,

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, SARDA Sébastien, VERKINDERE Yannick

Absents / Excusés :

GRUGEON Brice qui donne pouvoir à BARTHE de MONTMEJAN Gérard

CHICH Joël qui donne pouvoir à DAVID Didier

JORDAN Luc qui donne pouvoir à GILLON Luc

ROULLET Nicolas qui donne pouvoir à BARTHE Marie-Juliette

Retard :

CHICH Joël est arrivé à 20h47 ;

Secrétaire de la séance : DAVID Didier.

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :
(L'ordre des délibérations traitées est modifié en début de séance)

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 ;
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du 08 mars 2022 ;
- **Délibération** Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- **Délibération** Approbation du compte administratif 2021 ;
- **Délibération** Approbation du compte de gestion 2021 - budget communal M 14 ;
- **Délibération** Étude géotechnique réhabilitation maison de Mr Pradel.
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 a été approuvé.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 4, nombre d'excusé : 0 :
- Nombre de votants : 15.
- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 08 MARS 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal extraordinaire du 08 mars 2022 a été approuvé.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 4, nombre d'excusé : 0 :
- Nombre de votants : 15.
- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

3/ DÉLIBÉRATION 2022/07

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE :

Suite à la délibération 2022/05 prise lors du conseil municipal du 24 février 2022, validant le budget prévisionnel pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, l'offre reçue de DAYDREAM RACING, après négociation et remise, s'élève à 8250 € HT soit 9900 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière pour l'acquisition du véhicule.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 4, nombre d'excusé : 0 :
- Nombre de votants : 15.
- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

4/ DÉLIBÉRATION 2022/08

ETUDE GÉOTECHNIQUE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DE MONSIEUR PRADEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'achat de la maison de Monsieur Pradel, nous avons sollicité la société Géotec concernant les diagnostics géologiques préalables au réaménagement et/ou à l'extension de l'ancienne bâtisse.

Géotec nous présente la réalisation d'une mission G1 (ES+PGC) suivant la norme NF P 94 500 du 30 novembre 2013 définissant une modèle géologique préliminaire au stade de l'esquisse ou de l'étude

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

préliminaire et précisant les Principes Généraux de Construction envisageables au stade de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Afin de répondre à la loi Elan, Géotec propose le programme d'investigation standard suivant :

- 1 sondage géologique** de 3 m de profondeur sauf refus préalable permettant de déterminer la nature lithologique des sols. Le sondage sera réalisé à la tarière mécanique hélicoïdale ou au tractopelle.
- 4 essais au pénétromètre dynamique** de 5 m de profondeur unitaire ou arrêtés au refus permettant de mesurer en continu la résistance mécanique de chaque faciès.
- 1 reconnaissance de fondation de l'existant.**

Cette étude se fera sur une journée de travail et le rapport de l'étude géotechnique sera communiqué dans les 2 à 3 semaines suivant la fin des essais en laboratoire.

Le devis proposé est de 3100.00€ HT – 3720.00€ TTC

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer et engager cette étude et, le cas échéant, à déposer toutes demandes de subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

-Nombre d'élus : 15. (CHICH Joël est arrivé à 20h47 prend part au vote)

-Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0 :

-Nombre de votants : 15

-15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

5/ DÉLIBÉRATION 2022/09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Après avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2021 présenté comme suit en séance par le Maire :

<i>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Prévu 2021	Réalisé 2021
O11	Charges à caractère général	151 885,00	132 487,29
O12	Charges de personnel	207 472,00	207 416,82
O14	Atténuation de produits	52 529,00	50 732,00
042	Opération d'ordre entre sections	2 602,00	2 602,00
65	Autres charges gestion courante	84 990,00	84 441,43
66	Charges financières	40 690,00	40 246,13
67	Charges exceptionnelles	1 015,00	1 008,96
<i>Sous-total des dépenses de fonctionnement</i>		541 183,00	518 934,63
O22	Dépenses imprévues	5 000,00	
O23	Virement à la section d'investissement	324 561,14	
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>		870 744,14	518 934,63

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>Prévu 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
O13	Atténuation de charges	2 000,00	118,02
70	Produits des services	67 100,00	63 332,53
73	Impôts et taxes	397 381,00	401 572,00
74	Dotations et participations	116 409,70	110 350,73
75	Autres produits gestion courante	29 006,43	29 970,97
76	Produits financiers	0,00	0,03
77	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
<i>Sous-total des recettes de fonctionnement</i>		611 897,13	605 344,28
R002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	258 847,01	
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		870 744,14	605 344,28

	<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Total dépenses ou recettes d'équipement (dont dotations)	376 199,00	329 592,52	250 602,00	233 834,31
13 Subventions d'investissement			49 023,00	36 445,13
16 Remboursement emprunts ou emprunts et dettes	46 885,00	43 989,77	180 759,00	180 759,00
020 Dépenses imprévues	7 950,00			
1068 Excédents de fonctionnement			150 000,00	150 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement			324 561,14	
<i>Sous total investissement</i>	431 034,00	373 582,29	804 945,14	451 038,44
<i>R001 Report en section d'investissement</i>			125 112,90	
<i>Total dépenses et recettes d'investissement</i>	431 034,00	373 582,29	930 058,04	451 038,44

Le conseil municipal approuve

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0 :

-Nombre de votants : 11, (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote)

-14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

6/ DÉLIBÉRATION 2022/10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Après s'être fait présenter le budget communal primitif M14 de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur à sa comptabilité administrative, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	930 058,04	870 744,14	1 800 802,18
Titres de recettes émis (b)	451 038,44	605 427,22	1 056 465,66
Réductions de titres (c)		82,94	82,94
Recettes nettes (d = b - c)	451 038,44	605 344,28	1 056 382,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	431 034,00	870 744,14	1 301 778,14
Mandats émis (f)	373 583,29	519 669,94	893 253,23
Annulations de mandats (g)	1,00	735,31	736,31
Dépenses nettes (h = f - g)	373 582,29	518 934,63	892 516,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	77 456,15	86 409,65	163 865,80
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal approuve

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 0 :

-Nombre de votants : 12

-15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

a/ Restauration scolaire : Isabelle Jouannot et Thierry Ouplomb font un retour des échanges lors de la dernière réunion du Comité de pilotage du service restauration le 9 mars 2022. La situation financière du service, déficitaire à fin 2021, devra être compensée par les communes adhérentes. Pour Corronsac le montant est de 4355 € à imputer au budget 2022. Aucune participation ne sera demandée aux parents pour cet exercice.

Une nouvelle réunion sera programmée courant mai pour décider des mesures correctives à mettre en place pour l'année à venir.

b/ Aménagement du secteur AUa, parcelle 824, un dossier de demande de permis d'aménager a été déposé en mairie. L'instruction est en cours par les services de l'urbanisme du Sicoval.

Fin de la séance : 22H03

Date du prochain Conseil Municipal : 14 avril 2022.